

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 avril 2010

Date de convocation :  
13 avril 2010

Nombre de conseillers :  
En exercice : 39  
Présents: 29  
Votants : 31

L'an deux mille dix le 19 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Communes de VILLEDIEU LES POELES s'est assemblé à la mairie de VILLEDIEU LES POELES, lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur GUILLOU, Président.

**Etaient présents:** Mme BAZIN Catherine, MM. CHALLIER Patrick, CLAIRAY Philippe, DARTOIS Pascal, DELAUNAY Patrick, FONTENAY Gilbert, GAUTIER Jean-Claude, Mmes GAUTIER Josette, GESBERT Catherine, MM. GUILBERT Didier, GUILLOU Alain, GUILLOU Jean-Yves, HARIVEL Stéphane, Mmes LAURANSON Marie-Odile, LEBOUVIER Sonia, M. LEMAITRE Philippe, Mmes LEMOINE Martine, LE PROVOST Françoise, MM. LOUVEL Michel, MABILLE René, MACE Daniel, Mme MONDIN Colette, MM. PREVEL Louis, QUEUNIET Hubert, REGNAULT Jacques, VATTIER Emile.

**Etaient absents excusés :**

MM. BLIN Ludovic, CLEMENT Philippe, FAUCHON Eric, LAUBEL Freddy,

**Etaient absents :** M. CAHOREL Claude, Mme LECELLIER Florence, MM. MESNAGE Bertrand, VILLAESPESA Stéphane

**Etaient absents représentés :**

M. BIDET Daniel remplacé par M. LE CHEVREL Philippe  
Mme BINARD Marie-France remplacée par MME DELALANDE Lucette  
Mme WHITLEY Gillian remplacée par M. BOUILLON Bernard

Faute de suppléants disponibles,

Mme VILLAIN Martine donne procuration à M. MACE Daniel

M. HARIVEL Jean-Claude donne procuration à M. FONTENAY GILBERT

M. MACE Daniel désigné conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales remplit les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Président demande à l'auditoire s'il a des remarques à formuler sur le fond du procès-verbal de la précédente réunion. Aucun membre du Conseil de Communauté n'ayant manifesté un quelconque désaccord, le procès-verbal de la réunion du 30 Mars 2010 est approuvé à l'unanimité.

Après accord du Conseil de Communauté, le Président ajoute le sujet suivant à l'ordre du jour : « Opération Rurale Collective »

### ***23 -2010 : PSLA - SIGNATURE DES MARCHES***

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 28 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-1 et L 2122-22 et la délibération n°28-2008 du Conseil Communautaire,

.../...

Monsieur le Président informe le Conseil de Communauté que la Commission Technique composée des membres suivants, Messieurs BIDET Daniel, CLEMENT Philippe, GUILLOU Jean-Yves, MABILLE René, MACE Daniel, GAUTIER Jean-Claude, a procédé à l'analyse des offres lors de sa réunion du 6 avril dernier.

Vu l'avis favorable de la Commission Technique, Monsieur le Président sollicite l'autorisation du Conseil de Communauté pour signer les marchés suivants :

Lot	Désignation	Entreprise retenue	Montant HT
1	VRD – Espaces Verts	LTP LOISEL	31 937,00 €
2	Gros Œuvre	ZENONE	407 904,74 €
3	Charpente Métal – Serrurerie - Bardage	LEONARD ET CIE	92 414,11 €
4	Couverture - Etanchéité	DROULLON	54 411,50 €
5	Menuiserie Aluminium	SMAGG	102 922,17 €
6	Menuiserie Bois	GOUELLE	98 612,36 €
7	Plâtrerie - Isolation	CIP	153 440,47 €
8	Plafonds Suspendus	CONFORT ISOLATION	22 954,61 €
9	Carrelage - Faïence	LENOBLE	60 875,49 €
10	Revêtements Sols Souples	PIERRE	33 633,99 €
11	Peinture	PIERRE	64 911,18 €
12	Ascenseur	THYSSENKRUPP	30 000,00 €
13	Plomberie Chauffage Ventilation	SANICLIM	265 435,44 €
14	Electricité Courants Forts et Faibles	LEVEQUE	201 166,69 €
<b>TOTAL :</b>			1 620 620,05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président à signer les marchés comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

#### ***24-2010 : ETUDE SUR LE RAPPROCHEMENT DES COLLECTIVITES – GROUPEMENT DE COMMANDES***

Dans le cadre des réformes territoriales actuelles, le législateur préconise en particulier de rationaliser la carte de l'intercommunalité. A ce titre, des réunions d'informations ont été organisées par les services de la Préfecture de la Manche avec les souhaits d'aboutir à:

- une intégration des communes isolées dans des Etablissements Publics de Coopérations Intercommunales (EPCI)
- un regroupement entre EPCI afin de former des ensembles plus cohérents.

Fort de ce constat et de l'intérêt que pourrait avoir ce rapprochement, les élus des Communautés de Communes de Brécey, Saint Pois, Villedieu les Poêles et de la Commune de Sainte Cécile souhaitent étudier ensemble un possible rapprochement de leurs différentes structures.

Ces études, confiées pour partie, à des prestataires privés, devront permettre de préciser l'intérêt ou pas d'un regroupement entre les différentes structures, de travailler à un projet de territoire et d'étudier les conséquences multiples dudit regroupement (compétences, fiscalité, personnel,...) selon les différents scénarios envisageables.

Suite à la réunion du 17 mars 2010 à Saint Pois entre les représentants des structures concernées, Monsieur le Président propose que les marchés correspondants soient réalisés dans le cadre d'un groupement de commandes défini par l'article 8 du code des marchés publics.

Monsieur le Président propose que la communauté de communes de Villedieu les Poêles coordonne le groupement et qu'une commission d'appel d'offres spécifique soit constituée entre les 4 collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **Accepte** le principe des études sur le rapprochement des collectivités.
- **Accepte** que la Communauté de communes de Villedieu les Poêles coordonne le groupement de commandes défini par l'article 8 du code des marchés publics.
- **Autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention avec les communautés de communes de Brécey, Saint Pois, et la commune de Sainte Cécile.
- **Désigne** les membres de la commission d'appel d'offres de la Communauté de communes de Villedieu comme membre de la commission d'appel d'offres du groupement.

### ***25-2010 : OPERATION RURALE COLLECTIVE***

Les Communautés de Communes des cantons de Brécey, Saint Pois, Sourdeval, du Tertre et de Villedieu les Poêles, compte tenu de l'importance économique de l'artisanat, du commerce et des services, ont décidé d'étudier la mise en œuvre d'une Opération Collective de Modernisation sur leur territoire (51 communes, 23 146 habitants en 2006).

Ce type d'opération vise à assurer le maintien et le développement du commerce et de l'artisanat en milieu rural. Elle permet à ces professionnels de bénéficier d'aides à l'investissement, d'actions de formation spécifiques et d'une assistance technique pour favoriser la modernisation du commerce et de l'artisanat.

Monsieur le Président rappelle que le comité de pilotage de l'Opération Rurale Collective Sée Sourdin s'est réuni à deux reprises (le mercredi 23 septembre 2009 à Brécey, puis le jeudi 11 mars 2010 à Sourdeval).

Lors de ces réunions, il a été constaté l'intérêt de mettre en œuvre ce type d'opération compte tenu de l'évolution et des enjeux importants auxquels sont confrontés le commerce et l'artisanat du territoire. A ce titre, un programme d'actions, un projet de règlement et un budget prévisionnel ont été présentés.

Il prévoit notamment pour la communauté de communes de Villedieu les Poêles un coût global estimé à 79 175.69 € (voir document ci-joint) pour les trois années de l'opération (fonctionnement et investissement).

Au niveau du portage de l'opération, en accord avec l'ensemble des participants, il a été proposé de confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la communauté de communes de Brécey.

M. le Président fait lecture du projet de convention correspondant et rappelle au Conseil de Communauté que les délégués titulaires et suppléants ont été désignés lors de la séance du 15 juin 2009 :

- délégués titulaires = Messieurs P.CHALLIER et D.MACE
- délégués suppléants = Madame MO.LAURANSON et Monsieur L.PREVEL

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **Accepte** de mener cette opération rurale collective et de réserver les crédits correspondants.
- **Accepte** de confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération rurale collective à la Communauté de communes de Brécey.
- **Autorise** M. Le Président à signer la convention à intervenir.

*L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H23.*